

Partie 1 Général**1.1 EXIGENCES CONNEXES**

- .1 Section 05 50 00 – Ouvrages métalliques.
- .2 Section 09 20 13 – Carrelages de céramique
- .3 Section 22 42 16 – Éviers et cuiviers – type commercial
- .4 Section 26 50 00 – Éclairage

1.2 NORMES DE RÉFÉRENCE

- .1 American National Standards Institute (ANSI)
 - .1 ANSI/ASME 18.6.1 1981 (R2016), Wood Screws (Inch Series)
 - .2 ANSI/BHMA A156.9-2015, Cabinet Hardware
 - .3 ANSI/BHMA A156.11-2014, Cabinet Locks
 - .4 ANSI/BHMA A156.16-2018, Auxiliary Hardware
 - .5 ANSI/BHMA A156.18-2016, Materials and Finishes
 - .6 ANSI/BHMA A156.20-2017, Strap and Tee Hinges and Hasps
 - .7 ANSI A208.1-2016, Particleboard
 - .8 ANSI A208.2-2016, Medium Density Fibreboard (MDF) for Interior Applications.
 - .9 ANSI/HPVA HP-1-16, Standard for Hardwood and Decorative Plywood
- .2 Association des manufacturiers de menuiserie architecturale du Canada (AWMAC)
 - .1 Normes de menuiserie architecturale (Normes de menuiserie architecturale de l'AWMAC AWMAC NMA) – 3.1, 2017
- .3 ASTM International
 - .1 ASTM A 153/A 153M-16a, Standard Specification for Zinc Coating (Hot-Dip) on Iron and Steel Hardware
 - .2 ASTM E 1333-14, Standard Test Method for Determining Formaldehyde Concentrations in Air and Emission Rates From Wood Products Using a Large Chamber
 - .3 ASTM F1667-18a Standard Specification for Driven Fasteners: Nails, Spikes and Staples
- .4 Office des normes générales du Canada (CGSB)
 - .1 CAN/CGSB-11.3-M87, Panneaux rigides.
 - .2 CAN/CGSB-71.20-M88, Adhésif par contact, applicable au pinceau.
 - .3 CAN/CGSB-71.19-M88, Adhésif par contact, vaporisable.
- .5 Groupe CSA (CSA)
 - .1 CSA B111-74 (R2003), Crampons, clous et agrafes métalliques
 - .2 CSA O112-M Series 1977 (R2006) Standards for Wood Adhesives.

- .3 CSA O121-17, Contre-plaqué en sapin de Douglas.
- .4 CSA O141-F05 (C2014), Bois débité de résineux.
- .5 CSA O151-17, Contre-plaqué en bois de résineux canadiens.
- .6 CSA O153-13 (C2017), Contreplaqué en peuplier.
- .7 CAN/CSA-Z809-16, Aménagement forestier durable.
- .6 Forest Stewardship Council (FSC)
 - .1 FSC-STD-01-001-V5-2 EN (2015), FSC Principle and Criteria for Forest Stewardship.
- .7 Green Seal Environmental Standards (GS)
 - .1 GS-11-2015, Paints, Coatings, Stains and Sealers.
 - .2 GS-36-2013, Adhesives for Commercial Use.
- .8 Santé Canada - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT)
 - .1 Fiches de données de sécurité (FDS).
- .9 National Electrical Manufacturers Association (NEMA)
 - .1 ANSI/NEMA LD-3-2005, High-Pressure Decorative Laminates (stratifié décoratif haute pression).
- .10 South Coast Air Quality Management District (SCAQMD), California State, Regulation XI. Source Specific Standards
 - .1 SCAQMD Rule 1113-A2016, Architectural Coatings.
 - .2 SCAQMD Rule 1168-A2017, Adhesives and Sealants Applications.
- .11 Sustainable Forestry Initiative (SFI)
 - .1 Normes et Règles SFI-2015-2019.

1.3 RÉUNION PRÉALABLE À LA MISE EN OEUVRE

- .1 Avant de fermer les murs, organiser une réunion avec l'entrepreneur, le fabricant et l'installateur de mobilier ainsi que le sous-traitant en charpente.
 - .1 Examiner les emplacements qui requièrent un support pour l'installation du mobilier, tel qu'indiqué sur les dessins et tel que requis pour l'installation.
 - .2 Examiner la méthode pour fixer le support au mur.
 - .3 Examiner la coordination des travaux avec les autres sections touchées.

1.4 DOCUMENTS/ÉCHANTILLONS À SOUMETTRE POUR APPROBATION/INFORMATION

- .1 Soumettre les documents/échantillons requis conformément à la section 01 33 00 - Documents/Échantillons à soumettre.
- .2 Fiches techniques
 - .1 Préparer et soumettre la liste des matériaux conformément aux NMA de l'AWMAC 3.1, avec renvoi aux spécifications.

- .2 Soumettre les fiches techniques requises et la documentation du fabricant ainsi que les pages de catalogue concernant tous les matériaux ainsi que tous les produits spécifiés pour le mobilier. Indiquer les caractéristiques des produits, les critères de performance, les dimensions, les profils, les limites et la finition.
- .3 Soumettre deux (2) exemplaires des fiches des données de sécurité requises aux termes du SIMDUT, conformément à la section 01 35 29.06 - Santé et sécurité.
- .3 Liste des articles de quincaillerie :
 - .1 Soumettre la liste des articles de quincaillerie avec renvoi aux spécifications.
 - .2 Inclure les fiches signalétiques des fabricants qui indiquent le nom, le modèle, le matériau, la fonction, le fini, les désignations de la BHMA et les autres informations pertinentes.
- .4 Dessins d'atelier :
 - .1 Préparer et soumettre les dessins d'atelier conformément aux Normes de menuiserie architecturale de l'AWMAC 3.1 ainsi que conformément aux directives suivantes.
 - .2 Soumettre [deux] jeux de dessins d'atelier pour examen initial conformément aux exigences de la division 01. Examiner selon les directives reçues et soumettre des exemplaires aux fins d'acceptation finale et de distribution.
 - .3 Indiquer les détails d'exécution des travaux de construction, des profils, du jointolement, de la fixation ainsi que les autres détails connexes.
 - .1 Échelles: détails 1:2 ou 1:5, selon les besoins
 - .4 Indiquer les matériaux, les épaisseurs, les finitions et les articles de quincaillerie.
 - .5 Indiquer l'emplacement des prises de service dans le mobilier, les conditions d'installation types et spéciales ainsi que les connexions, les dispositifs de fixation et d'ancrage et l'emplacement des dispositifs de fixation apparents.
 - .6 Indiquer sur les élévations l'emplacement de la structure d'appui requise pour la fixation du mobilier.
 - .7 Indiquer le grade des NMA de l'AWMAC s'il diffère du grade prédominant prescrit.
 - .8 Inclure la liste des couleurs pour tout le mobilier, y compris les plans de travail, les finitions des armoires apparentes et semi-apparentes, le fabricant de matériau de finition, le motif et la couleur.
 - .9 Coordonner avec les prescriptions de la section 05 50 00 pour ce qui est de la fourniture des dessins d'atelier et la coordination des lattes de bois dur de chêne l'auvent de rassemblement.
- .5 Échantillons
 - .1 Préparer des échantillons et les soumettre conformément aux NMA de l'AWMAC 3.1 ainsi que conformément aux directives suivantes.
 - .2 Appliquer les revêtements de finition à des échantillons de support ou de matériau d'âme spécifié d'une dimension minimale de 300 x 300 mm qui correspondent à l'échantillon du concepteur. Pour les placages revêtus d'une finition transparente, soumettre trois échantillons qui illustrent la gamme et la couleur prévues pour le fil du bois.
 - .3 Enduits appliqués en atelier :

- .1 Fini transparent: Soumettre trois échantillons de chaque essence et bois façonné qui sera utilisé, dont la finition sera tel que spécifié et assortie à l'échantillon pour le projet.
- .2 Fini opaque: soumettre trois échantillons de chaque sélection de couleur, dont la finition sera tel que spécifié et assortie à l'échantillon pour le projet.
- .4 Soumettre en double les échantillons de plastique stratifié pour chaque sélection de couleur spécifiée.
- .5 Soumettre deux échantillons montrant les détails des joints, des bordures, des découpes et des profils postformés en plastique stratifié.
- .6 Certificats: Soumettre les documents, signés par le fabricant, certifiant que les matériaux satisfont aux prescriptions quant aux caractéristiques physiques et aux critères de performance.

1.5 DOCUMENTS/ÉCHANTILLONS À SOUMETTRE RELATIVEMENT À LA CONCEPTION DURABLE

- .1 Matériaux à faible émission
 - .1 Soumettre une liste des adhésifs et des produits d'étanchéité ainsi que des peintures et des enduits utilisés à l'intérieur du bâtiment, lesquels doivent respecter les limites et les restrictions concernant leur teneur en COV et leur composition chimique.
 - .2 Soumettre une liste énumérant tous les produits de bois composite utilisés dans le bâtiment, et précisant qu'ils ne contiennent aucune résine urée-formaldéhyde ajoutée et énumérant tous les adhésifs pour stratifiés utilisés dans le bâtiment et précisant qu'ils ne contiennent pas d'urée-formaldéhyde.
- .2 Certification du bois: soumettre le numéro de certificat de la chaîne de traçabilité du vendeur du bois certifié CAN/CSAZ809 ou FSC ou SFI.
 - .1 Soumettre le numéro de certificat de la chaîne de traçabilité FSC du vendeur.
- .3 Soumettre le rapport d'essai ASTM E1333 concernant les émissions de formaldéhyde produites par les produits de bois composites afin de démontrer la conformité aux limites spécifiées.
- .4 Soumettre les données sur le produit qui indiquent la conformité aux autres caractéristiques de conception durable spécifiées.

1.6 ASSURANCE DE LA QUALITÉ

- .1 Les travaux mentionnés dans la présente section doivent être confiés à un menuisier qui possède un minimum de 5 ans d'expérience et qui a achevé au moins un chantier au cours des 5 dernières années où la valeur des travaux s'est située à 20 % des coûts des travaux du projet mentionné dans la présente section.
- .2 Des agences d'inspection/d'essai indépendantes pourront être engagées par le Représentant du Ministère aux fins d'inspection et/ou d'essai concernant les travaux de la présente section.
 - .1 Le Représentant du Ministère assumera le coût des services d'inspection et d'essais.

- .3 Échantillons
 - .1 Réaliser les échantillons de l'ouvrage requis conformément à la section 01 45 00 - Contrôle de la qualité.
 - .2 Réaliser en atelier un (1) échantillon type d'armoire murale, d'armoire au sol et de plan de travail, avec pièces de quincaillerie et revêtements de finition appliqués en atelier, puis les installer à l'endroit indiqué par le Représentant du Ministère.
 - .3 Attendre 24 heures avant d'entreprendre les travaux afin de permettre au Représentant du Ministère d'inspecter les échantillons de l'ouvrage.
 - .4 Une fois acceptés, les échantillons constitueront la norme minimale à respecter pour les travaux.
 - .5 Ne pas entreprendre les travaux avant que les échantillons de l'ouvrage aient été acceptés par écrit par le Représentant du Ministère.
 - .6 Une fois accepté, L'échantillon de l'ouvrage pourrait être intégré à l'ouvrage fini.

1.7 TRANSPORT, ENTREPOSAGE ET MANUTENTION

- .1 Transporter, entreposer et manutentionner les matériaux et les matériels conformément à la section 01 61 00 - Exigences générales concernant les produits et aux instructions écrites du fabricant.
- .2 Livrer le mobilier en bois seulement lorsque l'aire de travail est fermée, que l'enduit et les ouvrages de béton sont secs, que l'aire a été balayée et que les conditions environnementales sur le site conviennent à l'installation.
- .3 Protéger la menuiserie préfabriquée contre l'humidité et les dommages pendant et après la livraison.
- .4 Entreposer la menuiserie préfabriquée dans un endroit bien ventilé, à l'abri des variations extrêmes de température et d'humidité et conformément aux recommandations contenues dans les NMA 3.1 en matière de fourchette de température et d'humidité.
- .5 Entreposer les matériaux à l'intérieur dans un endroit propre, sec et bien aéré.
- .6 Entreposer les ouvrages d'ébénisterie et les articles de quincaillerie de manière à les protéger contre les marques, les rayures et les éraflures.
- .7 Remplacer les matériaux et les matériels endommagés par des matériaux et matériels neufs.
- .8 Gestion des déchets d'emballage: récupérer les déchets d'emballage et les matériaux selon la section 01 74 19 – Gestion et élimination des déchets.

Partie 2 Produits

2.1 CARACTÉRISTIQUES DE DURABILITÉ

- .1 Le bois d'oeuvre, le contreplaqué et les produits en bois composite doivent être conformes à la norme CAN/CSA-Z809 ou posséder la certification du FSC ou de la SFI.
- .2 Produits d'étanchéité: teneur en COV d'au plus 120 g/L, selon la norme GS-36.
- .3 Enduits :

- .1 Vernis transparent: teneur en COV d'au plus 550 g/L, selon la norme GS-11.
- .2 Peintures: teneur en COV d'au plus 50 g/L, selon la norme GS-11.

2.2 QUALITÉ

- .1 Fournir tous les matériaux et exécuter tous les travaux de menuiserie prévus dans la présente section conformément au grade première qualité des Normes de menuiserie architecturale de l'AWMAC 3.1, sauf avis contraire :
- .2 En cas de divergence entre les Devis et Dessins et les exigences de qualité des Normes de menuiserie architecturale de l'AWMAC 3.1, les Devis et Dessins ont priorité.

2.3 BOIS

- .1 Bois mous et bois de feuillus: bois sain satisfaisant aux exigences contenues dans les Normes de menuiserie architecturale de l'AWMAC 3.1 pour ce qui est des grades, séché au four afin d'en abaisser le taux d'humidité jusqu'au niveau recommandé par les Normes de menuiserie architecturale de l'AWMAC 3.1 pour l'emplacement des travaux.
- .2 Le bois possédant une cote de résistance mécanique est acceptable pour tous les travaux.
- .3 Montage à cadre, poignées, boiseries, moulures, bandes de chant, montants et traverses : essence de bouleau, selon les profils indiqués.

2.4 PANNEAUX

- .1 Panneaux de particules de bois agglomérées sous presse pour finition intérieure: conformes à la norme ANSI/NPA A208.1, qualité industrielle M-2 ou M-3, à densité moyenne (640-800 kg/m³), épaisseur de 19 mm à moins d'avis contraire.
 - .1 Utiliser des panneaux résistant à l'humidité de qualité 2-M-2 ou 2-M-3 pour les plans de travail et les dossierets munis d'appareils de plomberie.
- .2 MDF (Panneaux de fibres de densité moyenne): selon la norme ANSI A208.2, d'une masse surfacique de 769 kg/m², catégorie, d'épaisseur de 19 mm, sauf indication contraire.
 - .1 Utiliser des panneaux résistant à l'humidité de qualité MR pour les plans de travail et les dossierets munis d'appareils de plomberie.
- .3 Contreplaqué en sapin de Douglas (Douglas taxifolié): conforme à la norme CSA O121, classification (construction), catégorie standard.
- .4 Contreplaqué de feuillus: selon l'ANSI/HPVA HP-1.
- .5 Contreplaqué de résineux canadien: conforme à la norme CSA O151, classification (construction), catégorie standard.
- .6 Contreplaqué de peuplier: conforme à la norme CSA O153, classification (construction), catégorie standard.
- .7 Panneaux de fibres durs: conformes à la norme CAN/CGSB-11.3.

2.5 TAMBOUR DÉCORATIF

Placage de bois de chêne, poncé et non fini, appliqué sur un support de MDF haute densité de 5mm d'épaisseur, lattes de 19mm. Préparez à recevoir un fini de peinture ou de teinture au choix du représentant du ministère.

2.6 PLASTIQUE STRATIFIÉ

- .1 Stratifiés pour surfaces planes: selon la norme NEMA LD3.
 - .1 Prévoir jusqu'à deux types de stratifiés pour les applications horizontales, à la sélection par le représentant du ministère.
 - .2 Prévoir jusqu'à trois types de stratifiés pour les applications verticales, à la sélection par le représentant du ministère.
 - .3 Plastique stratifié décoratif haute pression
 - .1 Qualité: ordinaire (GP).
 - .2 Surfaces horizontales: HGL convenant à l'application, 1,2mm d'épaisseur.
 - .3 Surfaces verticales: VGL convenant à l'application, 0,71mm d'épaisseur.
 - .4 Couleur: couches multicolores.
 - .5 Face décorative: façon bétons, bois, motifs imprimés, unie à la sélection par le représentant du ministère.
 - .6 Fini: satiné, mat, texture, meuble, brillant, en relief à la sélection par le représentant du ministère
 - .4 Stratifiés de remplissage :
 - .1 Qualité: de remplissage
 - .2 Type: BKH.
 - .3 Épaisseur: d'au moins 0.5 mm ou de la même épaisseur que la face décorative.
 - .4 Couleur: identique à celle du stratifié.
 - .5 Feuilles de revêtement intérieur, qualité CLS, de .5mm d'épaisseur, de couleur amande.
 - .6 Stratifiés ignifugés: selon la norme NEMA LD3.
 - .1 Qualité: ignifugée.
 - .2 Type: SGF, VGF ou HGF.
 - .3 Épaisseur: 1.016 mm.
 - .4 Couleur: couches de couleur uniforme partout ou couches multicolores.
 - .5 Face décorative: façon béton, bois, motifs imprimés, ou unie. à la sélection par le représentant du ministère
 - .6 Fini : brillant, mat, en relief, satiné, meuble ou texturé. à la sélection par le représentant du ministère
 - .7 Finition des rives des portes, de la face des tiroirs, des armoires et des fausses façades.
 - .1 Plastique stratifié décoratif haute pression assorti à la face de l'élément.
 - .8 Adhésif pour stratifiés plastifiés, tel que recommandé dans le manuel technique du fabricant du stratifié :

- .1 Adhésif: adhésif résorcine conforme à la norme CSA O112.10, adhésif par contact conforme à la norme CAN/CGSB-71.20, adhésif polyvinylique conforme à la norme CSA O112-M, adhésif époxy thermodurcissable à deux (2) composants ou adhésif urée-formaldéhyde conforme à la norme CSA O112.

2.7 FABRICATION DES ÉLÉMENTS DE SPÉCIALITÉ

- .1 Installer les lattes de chêne bois dur dans l'auvent de rassemblement selon les indications. Coordonner les dimensions, l'espacement et les dispositifs de fixation selon les exigences de la section 05 50 00 – Ouvrages métalliques. Préparez le bois à recevoir un fini de peinture ou de teinture à la sélection du représentant du ministère.
- .2 Installer le tambour décoratif autour de l'enceinte de la colonne de la station de recharge selon les indications. Préparer l'application du fini de peinture ou de teinture, selon le choix indiqué par le Représentant du Ministère.

2.8 FABRICATION DE MOBILIER — GÉNÉRALITÉS

- .1 Fabriquer le mobilier conformément aux prescriptions concernant les matériaux d'âme et de finition de la surface ainsi qu'au grade prescrit dans les Normes de menuiserie architecturale de l'AWMAC 3.1.
 - .1 Type de construction: sans cadre.
 - .2 Interface entre les armoires et les portes: finition à recouvrement affleurant.
- .2 Noyer la tête des clous de finition et enfoncer les vis dans des trous fraisés; garnir les trous d'une pâte à reboucher [naturelle] [teinte], puis poncer jusqu'à l'obtention d'une surface lisse, prête à finir.
- .3 Poser en usine les ferrures des portes, rayons, tiroirs, etc. Sauf indication contraire, les crémaillères doivent être encastrées.
- .4 Sauf indication contraire, les tablettes des armoires doivent être réglables.
- .5 Pratiquer les ouvertures nécessaires pour les appareils de plomberie, les éléments rapportés, les accessoires, les boîtes de sortie électriques et les autres appareils.
- .6 Lors de l'assemblage en usine des éléments à livrer au chantier, tenir compte des difficultés de manutention des ouvrages et de l'espace libre dans les ouvertures des bâtiments.
- .7 Les éléments dans lesquels doivent être encastrés des électroménagers, pièces d'équipement et autres matériels, ou devant être contigus à ces appareils, doivent être réalisés aux dimensions appropriées, qu'on aura obtenues au préalable.

2.9 FABRICATION DE MOBILIER EN PLASTIQUE STRATIFIÉ

- .1 Fabriquer tous les éléments en plastique stratifié conformément à la norme NEMA LD3, Annexe A ainsi qu'au grade de qualité prescrit dans les Normes de menuiserie architecturale de l'AWMAC 3.1.
- .2 Les couleurs et les motifs des feuilles de stratifié destinées à être aboutées doivent être uniformes.

- .3 Le stratifié doit être collé au support conformément aux instructions du fabricant de l'adhésif. Il doit épouser parfaitement le support et y adhérer sur toute sa surface. Les feuilles utilisées doivent mesurer jusqu'à 3000 mm de longueur, et ne pas comporter de joints à moins de 600 mm de l'ouverture prévue pour un évier.
- .4 Le stratifié de qualité postformée doit être profilé ou courbé selon les indications, conformément aux instructions du fabricant du stratifié.
- .5 Les chants apparents du support doivent être recouverts d'une bande de stratifié pour surfaces planes. Les rives apparentes doivent être chanfreinées uniformément à environ 20 degrés. Les rives du stratifié ne doivent pas être taillées à onglet.
- .6 Une feuille de compensation (stratifié de remplissage) doit être posée sur la sous-face du support.
- .7 Une feuille de revêtement intérieur doit être posée dans les armoires aux endroits indiqués.
- .8 Construction des tiroirs :
 - .1 Côtés :
 - .1 Côtés de tiroir en métal usiné et système de glissière comprenant les dispositifs de fixation pour le dos et le fond et la quincaillerie de montage pour le devant qui facilitent la pose et l'enlèvement du devant du tiroir sans outils.
 - .2 Grade supérieure: HDPL sur MDF ou panneaux de particules
 - .3 Grade première qualité: âme en placage de 7 plis avec faces revêtues de stratifié décoratif haute pression.
 - .2 Fonds: 6mm d'épaisseur.
 - .3 Menuiserie: Satisfait aux exigences des NAAWS 3.1 pour le grade spécifié.
 - .1 Côtés, devant et dos: plis à onglet
 - .4 Fonds de tiroirs maintenus en place à l'aide de quincaillerie pour tiroir aux côtés et fixés mécaniquement au dos et à la sous-façade.

2.10 ARTICLES DE QUINCAILLERIE POUR ARMOIRES

- .1 Quincaillerie pour armoires: selon le grade de qualité prescrit dans les Normes de menuiserie architecturale de l'AWMAC 3.1 ainsi que la norme ANSI/BHMA A156.9, désignée par la lettre B et les codes numériques indiqués ci-après.
- .2 Finition :
 - .1 Quincaillerie apparente: fini noir mat 622.
 - .2 Quincaillerie partiellement apparente: finition standard du fabricant.
- .3 Charnières de portes de mobilier: charnières dissimulées de style européen et de qualité 2 minimum, ouverture 120°;
- .4 Poignées: à fixation par l'avant, type métallique fonctionnel D, profil rectangulaire, type B02191, fini noir mat 622, centres à 104mm, 8mm de diamètre.
- .5 Loqueteaux: à friction, magnétiques, type.
- .6 Supports de tablettes et crémaillères: crémaillère à fentes verticales, type standard, avec taquets pour tablettes.

- .7 Glissières de tiroir :
 - .1 Type de glissières: à monter de chaque côté du tiroir.
 - .2 Extension et capacité: pleine extension satisfaisant aux exigences des Normes de menuiserie architecturale de l'AWMAC 3.1 pour ce qui est du type et de la dimension du tiroir.

2.11 SERRURES POUR MOBILIER

- .1 Ne pas fournir de serrures.

2.12 ACCESSOIRES

- .1 Vis à bois: en acier inoxydable, de type et de grosseur convenant à l'application.
- .2 Clous et cavaliers: conformes aux normes CSA B111 et ASTM F1667.
- .3 Clavettes: en métal ou en bois.
- .4 Produit d'étanchéité: conformément à la section 07 92 00 - Produits d'étanchéité pour joints.

2.13 PLANS DE TRAVAIL EN PLASTIQUE STRATIFIÉ

- .1 Stratifiés pour surfaces planes: selon la norme ANSI/NEMA LD3 (2005).
 - .1 Qualité: ordinaire.
 - .2 Type: HGS HGL.
 - .3 Épaisseur: 1.2 mm.
 - .4 Couleur: couches de couleur uniforme, couches multicolores.
- .2 Matériau de l'âme: contreplaqué de feuillus de qualité extérieure dont le fil ne produit pas de télégraphie, panneau de particules.
 - .1 Plans de travail munis d'appareils de plomberie: contreplaqué à âme en placage de feuillus fabriqué avec un adhésif de type II.
- .3 Dossierets: selon les indications des dessins.

Partie 3 Exécution

3.1 EXAMEN

- .1 Vérification des conditions: avant de procéder à l'installation des ouvrages d'ébénisterie, s'assurer que l'état des surfaces/supports préalablement mis en oeuvre aux termes d'autres sections ou contrats est acceptable et permet de réaliser les travaux conformément aux instructions du fabricant.
 - .1 Faire une inspection visuelle des surfaces/supports en présence du Représentant du Ministère.
 - .2 Informer immédiatement le Représentant du Ministère de toute condition inacceptable décelée.
 - .3 Commencer les travaux d'installation seulement après avoir corrigé les conditions inacceptables et reçu l'approbation écrite du Représentant du Ministère.

3.2 INSTALLATION

- .1 Installer le mobilier en bois conformément au grade des Normes de menuiserie architecturale de l'AWMAC 3.1 pour les articles spécifiés.
- .2 En cas de conflit entre les Devis et Dessins et les Normes de menuiserie architecturale de l'AWMAC 3.1, observer le contenu des Devis et Dessins.
- .3 Installer la menuiserie préfabriquée aux emplacements indiqués sur les dessins.
 - .1 Positionner les éléments de niveau, d'aplomb et d'équerre.
- .4 Fixer et ancrer solidement les ouvrages de menuiserie.
 - .1 Fournir et installer des fixations robustes pour retenir les armoires montées au mur.
- .5 Tracer et tailler les éléments aux contours appropriés aux murs adjacents afin qu'ils s'ajustent bien dans les retraits et autour des tuyaux, des colonnes, des appareils sanitaires et électriques, des prises de courant ou de tout autre objet saillant, traversant ou pénétrant.
- .6 Utiliser des boulons de serrage pour fermer les joints des plans de travail.
- .7 Tracer et tailler les éléments aux contours appropriés aux murs adjacents afin qu'ils s'ajustent bien dans les retraits et autour des tuyaux, des colonnes, des appareils sanitaires et électriques, des prises de courant ou de tout autre objet saillant, traversant ou pénétrant.
- .8 Appliquer un mince cordon de produit d'étanchéité dans le joint séparant le dossier stratifié et le revêtement du mur adjacent, conformément à la section 07 92 00 - Produits d'étanchéité pour joints.
- .9 Poser une membrane étanche entre les éléments d'ossature en bois et la maçonnerie ou les matériaux cimentaires.
- .10 Ajuster les pièces de quincaillerie avec précision et les fixer conformément aux instructions écrites du fabricant.
- .11 À l'aide des gabarits fournis, faire des découpes pour le matériel et les appareils à encasturer.

3.3 NETTOYAGE

- .1 Nettoyage en cours de travaux: effectuer les travaux de nettoyage conformément à la section 01 00 10 – Instructions générales, article 1.15 – Nettoyage.
 - .1 Laisser les lieux propres à la fin de chaque journée de travail.
- .2 Nettoyage final: évacuer du chantier les matériaux/matériels en surplus, les déchets, les outils et l'équipement conformément à la section 01 00 10 – Instructions générales, article 1.15 – Nettoyage.
 - .1 Nettoyer les ouvrages d'ébénisterie, les ouvrages de menuiserie, les surfaces extérieures, l'intérieur des armoires et les tiroirs.
 - .2 Enlever des surfaces l'excès de colle ainsi que les marques de crayon et d'encre.
- .3 Gestion des déchets: trier les déchets en vue de leur réutilisation/réemploi et leur recyclage, conformément à la section 01 74 19 – Gestion et élimination des déchets.

3.4 PROTECTION

- .1 Protéger les ouvrages de menuiserie contre les dommages jusqu'à l'inspection finale.
- .2 Protéger les matériels et les éléments installés contre tout dommage pendant les travaux de construction.
- .3 Réparer les dommages causés aux matériaux et aux matériels adjacents par l'installation des ouvrages d'ébénisterie.
- .4 Les éléments à finir sur place seront préparés en conséquence, conformément à la section 09 91 23 – Peinture, travaux intérieurs.

FIN DE LA SECTION